du Nord », en tête de ce journal à peine de dix francs par chaque jour de retard.

3. A l'insertion de ce jugement dans 4 journaux se publiant dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et dans six journaux se publiant à Paris.

Les condamne en tous les frais et dépens y compris les frais d'enregistrement des journaux contenant les articles sus-visés.

(2e Procès)

Attendu qu'à la requête de la Compagnie des Mines de Courrières, M. Emile GEST a été assigné en un franc de dommages et intérêts à raison d'articles parus dans le « Réveil du Nord ».

Attendu que les allégations déjà contenues dans des numéros antérieurs du même journal concernant la consigne de faire du charbon malgré l'incendie de la veine Cécile et sur les conséquences de l'incendie, se trouvent reproduites dans les articles déjà repris dans l'assignation ; que ces allégations sont diffamatoires et qu'en outre on trouve dans les dits articles des expressions : exploiteurs, avides de gain, rapacité patronale, qui constituent des injures.

Attendu dès lors que la demande de dommages et intérêts est justifiée et qu'il y a lieu d'allouer la somme de 1 franc réclamée pour réparation du préjudice causé.

Par ces motifs,

Condamne Gest : 1. à 1 fr. de dommages et intérêts ; 2. à l'insertion du jugement dans le plus prochain numéro du « Réveil du Nord » en tête de ce journal à peine de 10 fr. pour chaque jour de retard ; 3. à l'insertion du jugement dans 4 journaux se publiant dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et dans 6 journaux se publiant à Paris. Le condamne en tous frais, y compris les frais d'enregistrement des journaux contenant les articles insérés : fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.

M. Lavaurs

Attendu qu'à la requête de M. Lavaurs, *MM. A. Callame et Siauve, publicistes, ont été* assignés en dommages intérêts à raison d'articles parus dans les numéros du journal le « Réveil du Nord » visés dans l'assignation et repris ci-après (suit l'énumération).

Attendu que les articles visés sont diffamatoires et contiennent de nombreuses expressions-injurieuses ; qu'il en est résulté pour ledit Lavaurs un préjudice dont il est dû réparation,

Par ces motifs,

Le tribunal les condamne conjointement et solidairement : 1. à payer à Lavaurs la somme de 2.000 fr. à titre de dommages et intérêts ; 2. à l'insertion du jugement dans le plus prochain numéro du « Réveil du Nord » ; 3. à l'insertion dans 4 journaux se publiant dans le Nord et le Pas-de-Calais, et dans 6 journaux se publiant à Paris.

Les condamne en tous frais et dépens y compris les frais d'enregistrement des journaux contenant les articles sus-visés, fixe au minimum la contrainte par corps.

M. Bar

Attendu qu'à la requête de M. Bar, ingénieur en chef de la Compagnie des Mines de Courrières, *M. A. Callame a été* assigné en dommages et intérêts, à raison d'articles, parus dans le « Réveil du Nord », etc... (suit l'énumération).

Attendu que les articles visés sont diffamatoires et contiennent de nombreuses expressions injurieuses ; qu'il en est résulté pour ledit Lavaurs, un préjudice dont il est dû réparation,

Par ces motifs,

Le tribunal condamne Callame : 1. à payer à Bar, 500 francs à titre de dommages intérêts ; 2. à l'insertion du jugement dans le plus prochain numéro du « Réveil du Nord » ; 3. à l'insertion dudit jugement dans 4 journaux se publiant dans le Nord et le Pas-de-Calais, et dans 6 journaux se publiant à Paris.

Le condamne en tous frais et dépens y compris les frais d'enregistrement des journaux contenant les articles sus-visés, fixe au minimum la contrainte par corps.

L'IMPOT sur le REVENU

DEVANT LA CHAMBRE

La Chambre vote douze articles du projet d'impôt sur le revenu et fixe à 625 francs le chiffre de la rente qui sera exonéré d l'impôt quand le revenu total du contribuable ne dépassera pas 1250 francs.

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie. Après le dépôt, par M. G. Berry, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation du privilège des bouilleurs de cru, la Chambre reprend la discussion de l'impôt sur le revenu.

M. de Gailhard-Bancel dépose un amendement tendant à exonérer de l'impôt les mutualités agricoles.

M. Fernand David propose un amendement semblable, tendant à exonérer les titres de rente des caisses de crédit agricole et d'assurances mutuelles agricoles.

Cet amendement est adopté.

L'EXONERATION DES PETITS RENTIERS

Sur le dernier alinéa de l'article 19, exemptant les rentes des contribuables dont le revenu en rentes ne dépasse pas 625 francs, ni le revenu total 1,250 francs, M. Ch. Dumont présente un amendement portant à 1,250 francs le revenu en rentes qui sera exempté.

M. CAILLAUX. — A une très grosse majorité, la Chambre s'est prononcée en faveur de la thèse que j'ai présentée, qu'il n'y avait pas d'impôt sur le revenu si on ne frappait aussi les revenus de la rente.

Nous avons consenti, pour les petits rentiers, une exemption ; nous allons jusqu'à 625 francs si son revenu total ne dépasse pas 1,250 francs.

Mais nous ne pouvons accepter ce que demande M. Ch. Dumont, qui veut exempter jusqu'à 1,250 francs de titres de rente nominative n'importe quel contribuable, fut-il très riche.

Il y a un impôt sur la rente ou il n'y en a pas.

J'ai longuement examiné les conséquences pour le crédit public de l'imposition de la rente. Je tiens à dire, en passant, à la Chambre, qu'elle n'a pas à se soucier des incidents extérieurs. On a d'ailleurs essayé de grossir ceux-ci dans un but facile à percevoir.

L'amendement de M. Dumont est REPOUSSE par 353 voix contre 197.

M. GERVAIS défend un amendement affranchissant de l'impôt sur le revenu les rentes jusqu'à 625 francs pour les contribuables ayant un revenu total dont les chiffres sont prévus aux paragraphes de l'article 45.

M. PELLETAN combat cet amendement.

Les exonérations pour le travail, prévues à l'article 45, n'ont pas lieu d'être appliquées à la rente. La situation des capitaux dans les grandes villes n'est pas la même que la situation du travail.

L'amendement Gervais est repoussé par 422 voix contre 99.

Vote de l'article 19

L'ensemble de l'article 19 est voté. La Chambre passe à l'article 20, ainsi conçu :

« Pour obtenir le bénéfice des dispositions prévues au dernier alinéa de l'article précédent, le contribuable doit, dans les trois premiers mois de chaque année, adresser au contrôleur des contributions directes de son domicile une demande appuyée de pièces justificatives.

» Toute fausse déclaration sera poursuivie dans la forme prévue à l'article 71. »

Cet article est adopté après de courtes observations de MM. Th. Reinach et Dessove.

Les articles 21, 22, 23, 24, 26 sont successivement adoptés sans discussion. L'article 25 est réservé à la demande de M. Aynard.

La Chambre vote ensuite jusqu'à l'article 31 inclusivement. Elle décide de commencer vendredi la discussion de l'article 32 (bénéfice des professions industrielles et commerciales).

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à vendredi.

Contre l'expulsion des étrangers

Paris, 2 juin. — Le groupe socialiste unifié a déposé une proposition de loi ayant pour objet de donner à tout étranger résidant en France qui a reçu un arrêté d'expulsion, la possibilité de se pourvoir contre cet arrêté devant le tribunal de sa résidence.

L'assistance judiciaire serait accordée de plein droit.

DES GENDARMES FONT FEU SUR DES GREVISTES

LA GREVE DES SABLONNIERES DE VIGNEUX. — DES GENDARMES CUEILLIS A COUPS DE PIERRES RIPOSTENT PAR DES COUPS DE REVOLVER. — UN GREVISTE TUE. — SIX BLESSES.

Corbeil, 2 juin. — Ce matin, aux environs de Vigneux (Seine-et-Oise) où a lieu en ce moment une grève des travailleurs des sablières, un gendarme à pied escortant un tombereau pour assurer la liberté du travail, fut attaqué par un gréviste qui le frappa à coups de bâton et saisit la banderolle de son revolver ; le gréviste prit la fuite et le gendarme ne put l'arrêter.

Au commencement de l'après-midi, 25 gendarmes environ, qui protégeaient un élévateur actionné par des non grévistes, virent arriver près d'eux l'ouvrier gréviste qui, le matin, avait assailli leur collègue. Quelques gendarmes essayèrent de l'arrêter mais il prit la fuite et les entraîna jusqu'à la permanence de la grève, à Vigneux, chez un marchand de vin. Les gendarmes demandèrent qu'on leur livrât celui qu'ils poursuivaient ; trois cents grévistes répondirent en lançant des pierres et des tessons de bouteille ; trois gendarmes, dont un maréchal-des-logis et un brigadier, se trouvant menacés, leurs camarades s'avancèrent pour les dégager. Un coup de revolver est alors tiré par un gréviste.

Les gendarmes, entourés, frappés, attaqués de tous côtés, firent à leur tour usage de leurs armes. Un gréviste a été tué et six autres blessés, dont un grièvement.

Le sous-préfet de Corbeil qui, au moment de l'incident, se trouvait à Montgeron, où il dirigeait le service d'ordre sur les différents chantiers visés par les grévistes, est arrivé sur les lieux avec le capitaine de gendarmerie une demi-heure après l'événement.

Le parquet est saisi. Des mesures pour assurer le maintien de l'ordre ont été prises.

Cette grève dure depuis une vingtaine de jours ; des tentatives répétées de conciliation avaient échoué.

Dans les gouffres de Lille-Souterrain

Voyage dans les vieux eaux et les égouts sous Lille, où son Passé somnole sous la garde des rats.

I

Depuis que survint l'affreux accident de la rue Neuve, la disparition dans le gouffre d'un égout de Delannoy parti à la malencontreuse recherche d'un chat, bien des Lillois ont songé aux mystères de ce Lille-Souterrain *qui est presque aussi étendu que la* ville elle-même et comme elle possède de grandes artères, des carrefours, et semble une immense ancienne enfouie, sous la vaste cité qui usurpa sa place.

C'est dans cette ville du sein de la terre, parmi ses avenues d'eau que je suis allé chercher l'émotion rare de sentir au-dessus de moi gronder toute l'active vie de Lille. Durant deux heures, notre barque erra par les vieux canaux qui ont été recouverts par des successives transformations urbaines, parmi les voies nouvelles où les aqueducs viennent déverser tout le « déchet » de la cité. Pendant que les tramways roulaient sur nos têtes, que les automobiles passaient sans que nous y pensions sur nous, nous étions dans la grande nuit de la terre et nous frissonnions un peu à la pensée qu'il était possible que nous n'en sortions pas...

Au Royaume des Cloportes

Neuf heures du matin, un beau soleil fête la vie heureuse dans la Ville.

Je heurte à la petite porte d'une humble maison

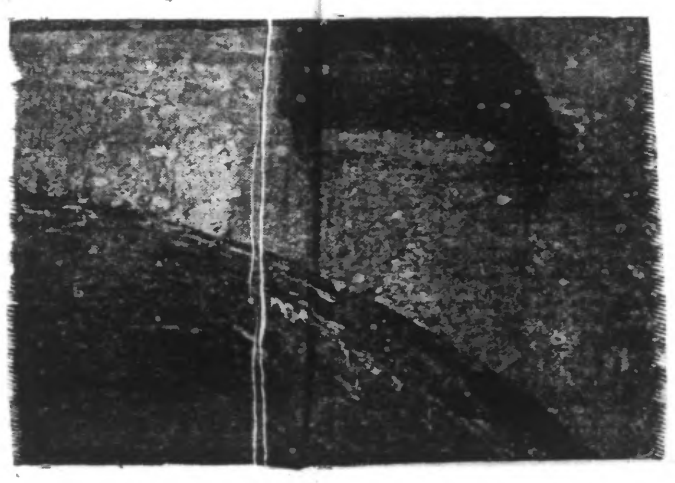

L'ETROIT TROU VU DE L'EGOUT PAR OU DELANNOY PASSA

située dans un des plus vieux quartiers de Lille, rue des Célestines, aux environs de la rue de Gand. La porte s'ouvre aussitôt et le guide expert qui nous attend nous mène dans le fond de l'étroite maison, vers un escalier assez primitif qui descend vers l'eau d'un canal insoupçonné.

Entre des murs délabrés d'usine, ce canal a une eau d'indéfinissable couleur : bronze patiné, noir jauni, ton « nègre qui pâlit ». L'eau est lourde et ne semble pas bouger, cependant son courant lent va rejoindre la Basse-Deûle.

Nous prenons place dans la barque bouesse qui servira à notre expédition.

Notre voyage au pays des cloportes et des rats commence. Notre guide met en manœuvre deux vieilles écluses qui amènent notre barque dans le réseau des canaux et égouts. Nous voici sous la fabrique Descamps, installée rue des Célestines. Le jour qui nous avait donné jusqu'ici son éclat bleu et or nous abandonne, car notre chaloupe pénètre sous la voûte d'un canal. Pendant qu'on allume les crachets fumeux qui sont les lampes ordinaires, dont se servent les égoutiers pour les odyssées de leur travail, j'ai le temps d'apercevoir sur une traverse de bois, une espèce de gros cloporte vert tendre qui fait sa sieste à l'ombre d'un monstrueux champignon.

La flore et la faune de céans s'annoncent bien !

Le royaume de la Nuit nous possède maintenant. Notre barque glisse sous une voûte assez élevée. La distance qui sépare les parois de cette rue souterraine est d'environ trois mètres. Elle restera sensiblement la même durant notre voyage, pour les voies que nous traverserons. Les conducteurs de la barque la font avancer en s'arc-boutant à l'aide de perches contre le mur de droite et de gauche alternativement. En deux minutes de trajet, nous sommes sous la voûte de l'ancienne porte des Flandres. Voici trois poternes murées par où les eaux s'en allaient jadis vers les fossés, des fortifications. Le canal est bordé de murailles de grès et tous les vestiges des vieilles voies aquatiques seront ainsi reconnaissables au grès dont elles ont été emmurées.

Nos lampes à longues flammes jettent un éclat rougeoyant sous ces voûtes archaïques. Nos nautoniers arc-boutés sur leurs perches se silhouettent en noir avec des reliefs marqués de pourpre. L'eau ne fait nul bruit, tant elle est dense. Le silence actuel donne à cette scène bizarre une solennité romanesque. Ainsi furent les conspirateurs de jadis s'en allant sous ces voûtes de rempart vers des missions ténébreuses et nos silhouettes fantastiques ont grand air tragique en s'arrondissant sur les grès anciens de la voûte de Flandre...

Tout à coup un glou glou d'eau s'annonce, grandit. C'est d'une canalisation de bouche d'égout que nous vient un jet lumineux d'argent, éparpillé près de nous dans l'eau noire. Le temps de voir un coin de ciel bleu, une feuille verte pleine de soleil très loin, là-haut, et nous passons.

Notre guide nous annonce que nous sommes sous le petit jardin de la rue de Gand...

Par tous les diables de cet enfer obscur, nous sommes perdus ! Un roulement énorme gronde et nous le sentons arriver sur nous. La voûte s'écroule ? Est-ce un torrent d'eau qui va nous engloutir ?

C'est tout simplement un tramway qui passe à sept mètres au-dessus de nous. Nous en sommes quittes pour la peur. Çà et là l'ombre du canal où nous glissons est interrompue par un coup de jour en cercle. Ce sont les prises d'air qui, en de longues cheminées vers le sol des rues ou de cours permettent l'évaporisation des émanations et des vapeurs de notre cité souterraine.

Mai foi, je ne sais si c'est l'accoutumance mais l'odeur un peu âcre du lieu n'a rien d'incommodant. On l'oublie sous l'influence de la curiosité. Nous sommes rue des Tours sous la fabrique Saint-Léger. Un ruissellement parfois nous avertit que là haut un des torpilleurs du pavé passe. Héroïquement nous recevons une pluie de goutelettes. La condensation est ici plus vive et l'eau ruisselle sur nous. Le mur aboie. C'est stupéfiant mais c'est ainsi. Tout contre notre bord de barque un glapissement de chien éclate. Sans doute quelque animal qui est troublé dans son repos dans *un sous-sol* par nos clameurs qui lui parviennent. Nous nous amusons à faire chanter l'écho. Il s'y prête de la meilleure grâce du monde, avant somme toute peu de chose à faire dans cette cité des *ténèbres*.

(A suivre). ALEX WILL.

Le rachat de l'Ouest devant le Sénat

M. Barthou expose les raisons qui déterminent le Gouvernement à proposer le rachat de l'Ouest.

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Antonin DUBOST. On reprend la discussion générale du racha tde l'Ouest.

M. DENOIX, dit que la question met en jeu des principes, quand l'Ouest aura été racheté, le gouvernement devra bon gré, mal gré continuer dans la voie qu'il aura ouverte. Cependant les expériences des industries d'Etat ne conseillaient pas d'étendre le champ d'action des exploitations de ce genre.

M. Denoix déclare hésiter à croire que le cabinet posera la question de confiance dans une question économique. Un homme d'Etat aussi averti que le président du Conseil ne devrait pas songer à emporter d'assaut un vote qui obtenu dans ces conditions diminuerait le Sénat.

DISCOURS de M. BARTHOU

M. BARTHOU monte à la tribune. Le ministre s'étonne que le principe même du rachat ait soulevé d'aussi graves objections car le principe a été admis sans difficulté dès l'origine des chemins de fer. Il a été admis et proclamé en 1837 par les hommes les plus modérés. Depuis il n'a jamais été mis en doute. Quand on a voté les conventions de 1883, ne faisait-on pas valoir la clause du rachat?

La nationalisation des chemins de fer

Non seulement continue M. Barthou nous soutenons que la thèse du rachat n'est pas nouvelle, qu'elle a toujours été celle de l'Etat et par le rachat nous entendons non-seulement la dépossession de l'Ouest, mais la transformation de son exploitation en exploitation d'Etat. (Mouvements divers). Le rachat opéré, trois solutions seraient possibles. Une nouvelle concession consentie à une compagnie concessionnaire, l'affermage du réseau à une compagnie fermière, l'exploitation par l'Etat.

La troisième seule nous semble susceptible d'application. On prétend que par le rachat nous faisons œuvre collectiviste, que nous frayons, tout au moins la voie à une politique communiste. Il semble que les déclarations faites avec tant d'autorité et de netteté par M. Clémenceau et en tant d'occasions solennelles, auraient dû nous mettre à l'abri de semblables imputations. On peut toujours être accusé de collectivisme. M. Boudenoot lui-même a été traité par M. Yves Guyot de socialiste d'Etat. Si nous interrogeons les collectivistes authentiques, nous voyons qu'ils sont loin de croire que notre projet fraye la voie à leur doctrine.

Le rachat paraît à M. Guesde une opération presqu'aussi bourgeoise que les conventions de 1883. Le système de l'exploitation par l'Etat a triomphé dans de nombreux pays monarchistes. L'expérience n'en a pas été aussi défavorable qu'on a bien voulu le dire. M. Prevet devrait relire les débats engagés à ce sujet en Angleterre.

Ce que vaut l'exploitation d'Etat.

M. Barthou continue en établissant que les tarifs de chemin de fer allemands sont plus élevés que ceux de France. Le ministre fait l'éloge des chemins de fer en Italie et en Suisse exploités par l'Etat. M. Barthou se plaint du réquisitoire dirigé contre le réseau d'Etat par M. Prevet, quand une crise éclate sur le réseau d'une compagnie privée le ministère ne donne pas de publicité aux plaintes et réclamations aussi la lettre très sévère adressée à l'Orléans n'a pas été communiquée, mais il faudrait appliquer au réseau d'Etat le même régime.

Si on compare l'Etat à l'Ouest en 1907 on remarque que le premier a payé son charbon 21 francs et le second 22 francs.

Nous ne demandons pas de racheter l'Ouest pour le plaisir d'effectuer un rachat, nous le demandons parce qu'il est impossible de faire autrement. Les doléances des populations sont incessantes. Une ligne a été formée pour défendre les intérêts des nombreuses personnes lésées. Les adversaires du rachat ont prétendu que l'administration des travaux publics avait mis l'Ouest dans l'impossibilité de commander à temps le matériel dont elle avait besoin. Ce reproche est injustifié.

La mauvaise exploitation de la Cie de l'Ouest.

Le gouvernement affirme que la Cie a réalisé des économies abusives sur l'entretien de ses voies durant ces dernières années, afin que le rachat devint plus onéreux. La Cie n'a pas renouvelé son matériel roulant dans le but de faire monter l'annuité de rachat. En résumé depuis 1908 les accidents se sont multipliés sur le réseau de l'Ouest.

M. Barthou conclut ainsi :

Si nous vous avons saisis du projet de rachat, c'est uniquement que la compagnie de l'Ouest n'est plus en état de remplir son office. (Vifs applaudissements à gauche).

Sur la demande du ministre, qui a encore de longs développements à présenter, le Sénat renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance, qui est fixée à jeudi.

Au Conseil des Ministres

Paris, 2 juin. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

Les troubles de Samos

Le ministre des affaires étrangères a entretenu ses collègues des diverses questions extérieures en cours et notamment des incidents de Samos.

L'abrogation de la loi de dessaisissement

Le garde des sceaux a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à abroger la loi du 1er mars 1899, dite « loi de dessaisissement ».

Cette loi, on s'en souvient, rendue à la veille du premier arrêt de la Cour de cassation dans l'affaire Dreyfus, avait dessaisi la chambre criminelle du jugement dans la demande de revision pour l'attribuer à la Cour suprême, toutes chambres réunies.

Outre le caractère d'exception qu'elle tenait de son origine, cette loi avait pour inconvénient de ralentir le jugement des procès en revision, ainsi que l'expérience l'a démontré depuis neuf ans. C'est pour ces raisons que le garde des sceaux a jugé nécessaire d'abroger cette loi.

La Tragédie de Vaugirard

M. HAMARD EN CAMPAGNE.— L'AUTOPSIE DES VICTIMES. — LES CONTRADICTIONS DE Mme STEINHEIL

Paris, 2 juin. — Bien que Mme Steinheil ait pu donner un signalement assez précis de la femme rousse et des trois hommes qui, après l'avoir ligotée elle-même, ont assassiné son mari et sa mère, le crime de l'impasse Ronsin n'en reste pas moins mystérieux.

Il convient de remettre au point beaucoup de détails qui ont leur importance dans une enquête de cette nature.

On a dit, par exemple, que les cambrioleurs avaient endossé de grandes robes noires pour être confondus avec les imprimeurs qui, le soir, circulent dans l'impasse. Cette information contient deux erreurs : d'abord, les imprimeurs ne circulent pas dans l'impasse lorsqu'ils travaillent la nuit; *ils entrent* à l'atelier à sept heures et n'en ressortent que le matin; sous aucun prétexte ils ne sortent avant le jour et, à minuit, le gardien leur porte à souper. Il n'y a donc *pas d'allées et venues la nuit. En outre, les* imprimeurs sont vêtus de bourgerons bleus ou de grandes blouses blanches.

Quelques contradictions

Les bijoux de Mme Steinheil

Les bijoux de Mme Steinheil ont-ils été, oui ou non, volés ? Hier, M. Hamard disait en s'emportant : « Si Mme Steinheil vous raconte qu'on lui a volé ses bijoux, vous lui répondrez qu'elle en a menti (sic), je les lui *ai tous représentés ce matin.* »

Or, Mme Steinheil a affirmé que ses bijoux, au moins en partie, avaient été volés, et M. Buisson, ami de la famille, assure, lui aussi, que divers bijoux ont disparu. « Je ne sais, dit-il, pourquoi le chef de la Sûreté a été aussi affirmatif ; peut-être est-ce parce que les bijoux volés se trouvaient dans la chambre momentanément occupée par Mme Japy et qu'il a cru qu'ils appartenaient à Mme Japy et non à Mme Steinheil... » Peut-être, en effet, mais M. Hamard fut pourtant bien affirmatif...

Nous posons quelques questions à M. Buisson qui, fort obligeamment, consent à y répondre.

— Comment expliquez-vous, lui demandons-nous, que les cambrioleurs aient eu le soin d'apporter de la ficelle ?

— Mais pour attacher des paquets qu'ils voulaient emporter.

— Est-il naturel que les bandits aient pris Mme Steinheil pour sa fille ?

— Très naturel et très plausible, Mme Steinheil a une allure et une figure extrêmement jeunes, bien des personnes l'appellent mademoiselle. Elle a conservé un tel aspect de jeunesse que son mari, sur une récente photographie d'elle, la confondait avec sa fille.

L'état de santé de Mme Steinheil

L'état de Mme Steinheil, qui avait été satisfaisant dans la journée, s'est aggravé dans la nuit.

Dans la soirée, Mme Steinheil paraissait reposer ; elle était veillée par une garde-malade. Vers onze heures, elle s'assoupissait ; *mais d'instant en instant, elle était réveillée* comme dans un soubresaut d'épouvante : ses yeux s'ouvraient ; elle regardait fixement devant elle et, de ses mains, elle semblait vouloir écarter une vision d'horreur.

Vers minuit, comme la garde-malade se préparait à lui verser une potion, elle a eu *une crise plus violente que les précédentes.* La malade s'est soulevée sur son lit en poussant un long cri d'effroi. Dans un cauchemar épouvantable, elle revivait la scène du crime.

« Assassins ! assassins ! criait-elle dans son délire, allez-vous-en ! Laissez-moi, vous me faites mal ! Et toi, femme horrible, tais-toi ; oh ! par pitié, tais-toi et retire ce revolver qui me fait froid à la tempe. » Puis, indiquant du doigt le bureau de son mari : « Il est là ! Tout l'argent est là, dans le bureau ; les bijoux sont dans l'armoire, prenez-les ! prenez tout ; mais laissez-moi et allez-vous-en ! » Après un instant, les yeux hagards, fous de terreur, elle portait ses mains en avant. « Ma mère ! mon mari ! criait-elle, Mon Dieu ! mon Dieu ! Ils les ont assassinés ! »

Mlle Steinheil, Mme Bonneau et un *ami de* la maison, qui reposaient dans des pièces voisines, étaient accourus. A bout de forces, la pauvre femme était retombée sur son lit, mais le délire persistait. Maintenant, elle se croyait devant le juge d'instruction et lui renouvelait le récit du crime :

« Ils étaient là ! Et la femme rousse — oh ! l'horrible femme ! — disait : « Tue-la ! Il ne faut pas l'épargner ! » Puis, ils sont allés dans le bureau, ils sont allés dans la chambre de ma mère, et ils les ont tués. » De

---

FEUILLETON DU 3 JUIN. — N. 11

LE POLICIER

PAR

Oscar MÉTÉNIER

— Pourquoi eux et pas moi ?

Pas plus que Loupeau, il n'avait su trouver de réponse à l'irritant problème. La même constatation avait fait deux révoltés de ces deux hommes, pourtant si différents d'éducation et appartenant à des classes si distinctes de la société.

Seulement, tandis que l'un, le rustre, avait tranquillement pris son parti de sa médiocrité native et cherché simplement, sans souhaiter de sortir de sa sphère, un état qui lui permît de vivre sans souci ; l'autre, le civilisé, était encore retenu par des scrupules qui l'empêchaient d'atteindre l'idéal rêvé, c'est-à-dire l'existence dorée, avec toutes les satisfactions et les jouissances qu'elle comporte.

Et puisqu'il avait suffi au premier de mettre sous les pieds les préjugés du monde pour arriver à son but ; qui donc pourrait empêcher le second de réaliser son désir, en usant des mêmes moyens ?

— Aussi, continua Loupeau, je leur dis zut aux beaux messieurs qui esbrouffent le pauvre monde parce qu'ils sont fraisqués à peu près... je suis plus chic qu'eux, avec ma cotte et ma casquette, parce que, moi, je ne fais pas la pante ; et en fin de compte, ce sont eux qui me nourrissent.

— Alors, tu dois me mépriser, moi ? interrompit Antonio en souriant.

— Oh ! vous non ! Jamais, monsieur Muller ! répliqua Loupeau, vous, je vous respecte, vous êtes un *homme !*

Cependant Gaston Demoncy restait pensif.

Le discours du voyou l'avait frappé plus que n'avaient pu le faire les identiques théories d'Antonio.

Et, soudain, une révolution s'opéra dans son esprit.

Le révolté spéculatif s'effaça pour faire place au révolté militant. Il ferait comme les autres, après tout et dans un ordre plus élevé, il imiterait cette tourbe d'individus qui affectaient placidement tant de mépris et de dédain pour leurs semblables et savaient en tirer profit. Au lieu de supporter sans rebuffade les coups dont il plaisait au sort de l'accabler, il prendrait les devants. De patient, il se ferait agresseur et s'il est vrai que la fortune favorise les audacieux, il montrerait tant d'audace que la société *toute entière*, avec laquelle il allait entrer en lutte, serait forcée de capituler devant la violence de ses attaques.

Dans ce milieu abject, entouré d'individus aux allures louches, il subissait un revirement cérébral dont il ne pouvait se rendre compte.

Obéissait-il à une *sorte d'attirance* vers des êtres aussi déshérités que lui ou à une répulsion qui lui faisait accepter même la perspective de moyens extrêmes pour s'éloigner d'eux ? *Il n'en savait rien.*

Toujours est-il que la décision suprême, irrévocable de ne plus se laisser arrêter par rien s'était implanter subitement dans sa cervelle.

Il se leva, consulta sa montre et dit à Antonio :

— Bientôt minuit, mon cher, si nous retournions au Moulin ?

— Ah ! tu te décides à m'écouter... Nous allons chercher Blanche...

— Oui, et je tiens à ne pas la faire attendre, articula nettement Gaston.

— Enfin, j'ai gagné mon procès et la petite va être contente... Elle m'avait chargé de te décider à revenir... J'ai réussi.

— Mon parti est pris... à présent, je suis converti. Mais sortons, je t'en prie, j'étouffe ici.

Loupeau se leva en même temps que les deux amis et il les accompagna jusque sur le boulevard.

— Alors, monsieur Antonio, vous aurez bientôt besoin de moi ? Quand faut-il que je sois prêt ?

— Je t'enverrai un mot la veille. Mais à propos, ton adresse ?

— Rue Burg, 23, Albert Digeois, dit Loupeau.

— Parfait ! Au revoir, Loupeau !

— Au revoir, messieurs ! Dites donc, monsieur Antonio, *la première fois que* vous aurez un peu plus de temps, nous irons au Perroquet gris !

— Entendu !...

Quand les deux hommes se retrouvèrent seuls, Antonio Muller aborda franchement la question.

— Qu'est-ce qui t'a pris, tout à l'heure ? Je te jure que tu es toqué. Il y a une heure tu ne voulais pas entendre parler de la Sylphide... à présent, tu es décidé à tout...

— Tu as raison, dit amèrement Gaston, tout !

— A la bonne heure, s'écria Antonio, c'est comme ça que j'aime à te voir...

— Tu m'avais offert, continua Gaston Demoncy, de me prêter de l'argent en attendant que j'en gagne ou du moins pour que je puisse en gagner. Aujourd'hui je te rappelle la promesse, et c'est moi qui viens le prier de la tenir... Maintenant, un autre service ; je voudrais être présenté par toi dans le monde que tu fréquentes, être admis dans un cercle, pouvoir, enfin, au moins me donner l'illusion du luxe... peut-être cela déterminera-t-il pour moi un changement de fortune. Je puis compter, n'est-ce pas, sur ta bonne volonté ?

— Tu le peux, mon vieux, comme sur toi-même ! Ah ! tiens, tu ne sais pas le plaisir que tu me fais. Je ne m'ennuierai donc plus tout seul. Je suis content que tu veuilles enfin y goûter à cette vie de fainéant qui fait rêver tant de jeunes cerveaux... Tu verras... si on a parfois quelque compensation, elle n'est pas drôle tous les jours !

— Nous tâcherons d'en corriger l'amertume.

— Ah ! mon pauvre Gaston ! Tiens, tu m'as rendu gai... Ecoute, je vais d'abord te mener demain chez un tailleur chic... Puis une fois nippé, je te pilote, tu deviendras pour la circonstance le comte de Moncy... retour d'une mission dans l'Amérique du Sud que lui avait confiée le gouvernement. Je fais de toi un savant, un explorateur intrépide... Tu es fichu de trouver un beau parti... C'est si drôle le monde, et c'est ça qui embêterait ton père .. Ah diable ! au fait, ça n'a-musera-it pas la Sylphide que tu te maries ? Tu sais, je ne sais pas ce que tu lui as fait, mais elle t'adore positivement... Comment comptes-tu agir à son égard ?

— Jusqu'à nouvel ordre, je la garderai comme maîtresse. Je tiens à ne plus désormais vivre seul.

— Il y a de la place chez moi... Veux-tu venir t'y installer ?

— Non. Je te remercie quand même, mais je tiens à conserver mon indépendance... On ne sait ce qui peut arriver et je ne veux pas qu'il soit dit que je n'aie pas un domicile à moi...

— Ça ne fait rien, je connais quelqu'un qui va être content ! répétait Antonio.

Ils arrivèrent au bal quelques instants avant la fermeture.

Déjà le public se faisait rare et on dansait le dernier quadrille.

Gaston, à son entrée dans l'établissement, eut une sensation curieuse.

Maintenant qu'il avait résolu de rompre avec le passé, de se lancer à corps perdu *dans une nouvelle vie*, sans savoir à quel but le conduirait sa détermination, tout lui apparaissait sous un nouvel aspect. En pénétrant pour la seconde fois dans cette salle, il lui sembla mettre le pied dans le temple de la joie. Il se sentit subitement grisé par ce bruit, ce mouvement, l'éclat des cuivres de l'orchestre. Il respirait librement dans cette atmosphère, tout à l'heure si lourde. A présent que sa résolution était bien prise, qu'il avait accepté les propositions de son ami, qu'il était délivré du souci immédiat du lendemain, il se reprenait à aimer la vie, et lorsqu'au milieu d'un groupe, il aperçut la Sylphide, *esquissant un audacieux cavalier seul*, il éprouva une secrète satisfaction. Cette femme était à lui. Il en était aimé et il lui était reconnaissant d'avoir trouvé en elle le *premier lien qui le rattachait à cette société* marâtre qui avait voulu l'exclure de son sein et au milieu de laquelle il avait vécu si longtemps isolé et sans soutien.

A présent ses forces étaient décuplées, et la lutte qu'il allait entreprendre était moins inégale.

— Ah ! vous voilà, dit la Sylphide qui venait de terminer son quadrille, en apercevant Antonio, j'avais le trac que vous ne me posiez un lapin... Où est Gaston ?

— Il est là, à deux pas.

— *Eh bien, lui avez-vous parlé ?*

— Oui... C'est fait et il a compris. Il est charmé d'apprendre à quel point ton affection est sincère. *Il ne s'en doutait pas...* Maintenant il est à toi...

— Quelle veine ! s'écria la danseuse en sautant de joie.

Puis comme Gaston s'approchait, elle écarta les spectateurs qui faisaient cercle autour d'elle et courut au-devant de lui. Elle le prit par la main, et appelant l'amie qui venait de lui faire vis-à-vis :

— Ma chère, lui dit-elle, je te présente l'homme que j'aime, monsieur Gaston Demoncy. Mademoiselle est ma meilleure camarade, on l'*appelle l'Ecrevisse... Elle te* connaît déjà, car je n'ai pas de secrets pour elle...

L'Ecrevisse était une grande fille blonde, aux yeux d'un *bleu pâle*, d'un aspect assez agréable.

Elle s'inclina devant les deux hommes.

— Oui, c'est moi l'Ecrevisse... la reine du grand écart, comme on me nomme ici.

Elle écarta brusquement les jambes, se laissa glisser sur les talons et se trouva assise par terre, puis, sans s'aider des mains *qu'elle tenait appuyées sur ses hanches*, elle se releva par le procédé contraire, en rapprochant progressivement ses deux talons.

— Et voilà qui vous prouve que je mérite *ma réputation !*

— Epatant ! c'est au moins une présentation originale, déclara Antonio, et ça mérite une récompense ; venez qu'on vous offre quelque chose.

— C'est égal, continua l'Ecrevisse, quand elle fut attablée auprès de ses nouveaux amis et en s'adressant à Gaston, vous pouvez dire que vous avez trouvé là une petite femme rudement chic... *Je n'ai jamais vu un bégueule* pareil ! Elle vous a dans le sang, c'est le cas de le dire...

(A suivre). Oscar MÉTÉNIER.